

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Un peuple de locataires

Dans notre pays, 30% à peine des appartements sont habités par leurs propriétaires; à l'inverse, la proportion des appartements loués est en Suisse beaucoup plus forte que dans les autres pays occidentaux.

Comment transformer un peuple de locataires en un peuple de propriétaires et, dans l'opération, réaliser en capital la plus-value foncière latente? Tout donne à croire que c'est bien la question que se sont posée certains milieux politiques et immobiliers, pour lesquels le droit à la propriété passe bien avant le droit au logement (du strict point de vue juridique, seul le droit à la propriété est garanti par la Constitution fédérale). La réponse est double: premièrement construire plus de logements en propriété par étage (même s'ils sont trop chers et ne trouvent pas d'acquéreur), deuxièmement mettre en vente de nombreux logements actuellement encore sous le régime de la location. Mais les Helvètes veulent-ils vraiment devenir un peuple de propriétaires?

On connaît l'émotion et le sentiment d'insécurité suscités dans la population par l'accroissement rapide des congés-ventes; les codes d'honneur qu'ont adoptés certaines chambres immobilières cantonales sont de peu d'efficacité pour calmer les angoisses des locataires. On comprend dès lors qu'ait abouti la dernière née des initiatives

pour la protection des locataires, qui sera soumise à la votation populaire en 1986 ou 1987.

Il faut, selon nous, déplorer ce divorce entre les vœux légitimes des locataires à pouvoir habiter paisiblement et les intérêts de certains milieux immobiliers. En effet, dans le domaine du logement, il y a encore beaucoup à faire: résorber mieux la pénurie en mettant sur le marché des logements d'un loyer accessible plutôt que des quatre pièces en propriété par étage d'un prix de vente de 500000 fr. ou plus; il faut aussi améliorer la qualité du logement et de son environnement, en dépassant la standardisation des logements types, des logements passe-partout; bref, il y a du pain sur la planche, et le climat actuel n'est pas le plus favorable pour trouver et réaliser des solutions nouvelles.

Par contre, cette situation donne aux coopératives d'habitation de bonnes possibilités de développement; on ne dira jamais assez que la solution coopérative est la seule alternative au dilemme «locataire ou propriétaire»: en effet, les coopératives sont à la fois propriétaires et locataires. Aux coopératives de saisir le moment opportun et d'œuvrer, sur le plan quantitatif, en construisant davantage, et, sur le plan qualitatif, en améliorant encore la participation des coopérateurs à la gestion et à l'animation de leurs sociétés.

Pierre-Etienne Monot.

Sommaire

Union suisse pour l'amélioration du logement Message sur l'état de l'Union, de Otto Nauer et Fritz Nigg	3
La nature en milieu urbain, par Renée Hermenjat	4
Actualité du logement: les écolos contre le logement?	11
Bâtiment et conjoncture: les joies et les vicissitudes de la construction	11
Chronique de l'énergie: l'économie et le gaspillage	13
L'EPFL informe: — Terrains instables en Suisse: l'EPFL propose — Bâtiments floqués à l'amiante: quelles solutions?	15
Congrès et expositions: Démarches concrètes suite à la catastrophe d'Uster	17
Bibliographie: — «Logement, lieu d'habitation et loyer», une publication de l'Office fédéral du logement — «Agriculture», de Pierre Moor, Presses polytechniques romandes	19
Renseignements techniques et commerciaux	19

Photo couverture:

En milieu urbain, quelle place pour la nature? Voir l'article en page 4.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPFL, enseignant à l'EAUG, ruelle du Lapin-Vert 1, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliland.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021/20 41 41

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622-9.